



# **Intervention Commission Locale de L'Eau, Saint-Eloy-les-Mines**

**11 décembre 2025**

**Préservons La Forêt des Colettes**

**Présentation très rapide de « Préservons La Forêt des Colettes » et des intervenants, membres du bureau collégial : Etienne Philippe, Pierre François Picard, Jacques Morisot**

**Merci de ce temps d'échange et de nous donner la parole !**

**Poser les problématiques de l'ensemble du projet de mine de Lithium en quelques minutes : un défi !**

**=> quelques points très sensibles au regard de vos compétences, et tenant compte de vos connaissances du projet**

**=> si besoin, compléments a posteriori !**

## 1. Une tête de bassins versants à protéger en priorité

- A. Emplacement du projet minier d'Imerys *stratégique* pour les ressources en eau : un dôme piézométrique qui forme une ligne de partage des eaux souterraines. Le projet est en tête de deux bassins versants, celui de la Bouble et celui de la Sioule (Source : Rapport hydrologique ANTEA d'octobre 2024)
- B. Les Orientations fondamentales du SAGE 2022-2027 => nécessité de protéger les têtes de bassin versant (« Chapitre 11 – Préserver les têtes de bassin versant »), : « capital hydrologique ». (*zone d'interface entre les milieux aquatiques et terrestres, très petits cours d'eau parfois intermittents et à faible puissance spécifique\*, zones humides nombreuses souvent de faible surface...).* »**Une des missions CLE : préserver et de restaurer ces territoires aux ressources vitales.**
- C. Les eaux souterraines de « la Bosse » alimentent une dizaine de sources, une quarantaine de puits communaux et privés, des zones humides et la Bouble et la Sioule, qui subit déjà les effets du réchauffement climatique : son débit a baissé de moitié en trente ans (Céline Boisson, intervention débat CNDP 2024).

## 2. Assèchement programmé des eaux souterraines

Toute extraction souterraine dans la roche => pompage de l'eau souterraine en permanence car **rabettement de nappe**. Bref l'exhaure, ou dénoyage.

Rappels : - Niveau de la nappe se situe entre 10-30 m de profondeur ( ANTEA d'octobre 2024).

- **débat public**, Imerys : « granite « presque imperméable ».=> « que 600 000 m<sup>3</sup>/an »
- Etude d'impact : « incidence résiduelle indirecte permanente **négligeable vis-à-vis du rabattement de nappe** »....

Mais, **et contrairement aux exigences contractuelles fixées par ANTEA**, Imerys n'alerte pas concernant les limites de validité du modèle (§16.2.2.5 de la pièce n°2) : Limites de la représentativité du modèle numérique d'hydrogéologie => étude **n'est pas du tout représentative** : extension du domaine modélisé bien trop grand //échelle de la galerie, bases sommaires : études géologiques de 1981, non fiabilité sur la perméabilité ...

Bref ce modèle numérique n'a aucune valeur. Imerys n'aurait pas dû l'utiliser ou aurait dû expliciter très clairement les limites !

## 2. Assèchement programmé des eaux souterraines (suite)

En juin 2025 Imerys annonce : Nécessité de pomper 800 m<sup>3</sup> d'eau souterraine par jour, soit 292 000 m<sup>3</sup>/an. soit 50 % du pompage Sioule prévu.

Et que vont-ils faire de cette eau pompée ? Et quelle est la prochaine étape ?

Encore plus ?

Conséquences de ce pompage => Assécher les zones humides et impacter le débit de la Sioule et de la Bouble.

Même si Imerys décidait de ne pas utiliser cette eau pour ses opérations **et de la réinjecter dans le milieu naturel pour compenser localement le rabattement de nappe ... ,**

On ne peut pas récréer artificiellement l'équilibre hydrologique d'un bassin versant en « réinjectant » les eaux souterraines dans les milieux de surface ;

On ne peut pas créer ou maintenir des zones humides par arrosage avec des sprinklers.

Une zone humide n'est pas une plante d'appartement !

### 3. La production de matières radioactives à Echassières

**A. Aujourd’hui environ 100 t/an de tantale-étain-niobium contenant 300 000 Becquerels/kg => déchet nucléaire => « marchandise dangereuse ». => « activité nucléaire ».**

Publication de l’enquête de Mediapart => Imerys : « la radioactivité des eaux était contrôlée. »...**Faux** :

- Rapport 2007 de l’IRSN : non- surveillance de la radioactivité dans les eaux rejetées et « *La radioprotection des populations est traitée sommairement* ».
- Uranium, Thorium ou radioactivité **toujours** paramètres **NON** surveillés !
- Aucun document sur surveillance des niveaux de radioactivité des eaux !

**B. Les résidus et les effluents de la mine pourraient poser un problème de radioactivité**

Imerys ne compte récupérer que « 50 % de l’étain et du tantale » de la roche extraite : le reste des matières radioactives se retrouvant dans les résidus et dans le concentré de lithium (source : Débat public CNDP Webinaire 16 avril 2024, intervention Grégoire Jean)

**C. Le projet EMILI consiste à produire 15 fois plus de substances radioactives**

**qu’aujourd’hui**, soit environ 1500 tonnes par an, **ce qu’Imerys n’avait jamais annoncé**

Activité de la carrière ≠ Activité à très grande échelle du projet minier.

#### **4. Absence de suivi des effluents de l'actuelle carrière et des eaux souterraines : non respect de l'arrêté préfectoral.**

Etude d'impact usines pilotes : les effluents => « pas de toxicité pour l'environnement ... *impact résiduel sur la qualité du rejet au milieu naturel limité* (6.2.4.1 et 6.2.4.5.2 de la pièce n°2) et résidus de concentration *probablement inertes.* » **Or ces informations essentielles** sont délivrées de façon **péremptoire** (rien sur la nature des contrôles, les seuils, les potentiels traitements....)

D'après l'arrêté préfectoral d'autorisation de l'usine pilote, ces études (non destinataires à ce jour), ont été communiquées postérieurement au dépôt de la demande d'autorisation :

**??? sur l'honnêteté d'une étude d'impact qui traite ce sujet de façon péremptoire, sans avoir finalisé les études.**

#### **4. Absence de suivi des effluents de l'actuelle carrière et des eaux souterraines : non respect de l'arrêté préfectoral.**

Etude d'impact (pièce n°2) et plan de gestion des déchets inertes de l'usine pilote de concentration du projet EMILI (aout 2025) => *ensemble des effluents seront collectées et rejetées, après contrôle, dans le réseau d'eaux pluviales du site des kaolins qui lui-même est rejeté dans l'actuel rejet global du site au Ris Blanc. ... et ce rejet fait l'objet d'une surveillance des différents Arrêtés Préfectoraux applicables au site....*

**Or, Inspection des installations classées DREAL 07/2025 : Non-conformité de type « faits avec suites administratives » // arrêté préfectoral du 8 novembre**

2021 carrière de kaolin sur :

- les effluents rejetés
- la gestion des eaux souterraines de la carrière

Imerys est mise en demeure de publier l'ensemble des analyses environnementales des deux dernières années pour les eaux rejetées par son usine. Et les analyses des trois dernières années pour les eaux souterraines. (Source : Lettre d'inspection août 2025)

#### **4. Absence de suivi des effluents de l'actuelle carrière et des eaux souterraines : non respect de l'arrêté préfectoral.**

Sujet	Constat	Demande dans un délai de 6 mois
effluents rejetés	Les résultats d'analyses transmis par l'exploitant sur la plateforme GIDAF montrent des dépassements réguliers sur le paramètre MES (matières en suspension). Les résultats versés sur GIDAF ne sont que partiellement renseignés. Ne figurent que la température et les MES (il manque les paramètres pH, DCO, indice hydrocarbures et couleur) pour les eaux superficielles. L'exploitant a présenté à l'inspection des installations classées un programme de travaux visant à refondre la gestion des eaux du site. Le futur fonctionnement devrait améliorer nettement la qualité des rejets du site.	L'exploitant devra fournir, à l'inspection des installations classées, l'ensemble des analyses faisant apparaître tous les paramètres à surveiller (article 4.4.4 de l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2021) <b>sur les deux dernières années. Il évaluera l'impact des rejets sur le milieu récepteur.</b>
gestion des eaux souterraines de la carrière	Le suivi concernant les eaux souterraines n'a pas été fourni.	L'exploitant devra fournir à l'inspection des installations classées l'ensemble des résultats de suivi prévu à l'article 4.4.5.2 de l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2021 <b>sur les trois dernières années.</b>

A noter : les obligations de surveillance de l'arrêté préfectoral de la carrière **étaient déjà minimales** : pas de suivi de la conductivité, de la radioactivité, pas de suivi de la concentration en métaux emblématiques du gisement (Fer et aluminium, lithium, tantale, fluor...).

Pire, dans cet arrêté, **pas de valeur limite indiquée, une simple mention « ces valeurs devront être compatibles avec les objectifs de qualité du milieu récepteur »**

# Peut-on avoir confiance ? Ou doit-on être beaucoup plus que méfiant ?

Nous versons 2 éléments complémentaires :

## Point 1 : Investigations sur les eaux superficielle et souterraines menées par ANTEA

Nous n'avons eu accès qu'au rapport de la campagne d'octobre 2024. Dans celui-ci nous apprenons que ANTEA a procédé à l'échantillonnage des eaux superficielles et souterraines autour du site de Beauvoir sauf pour ...

J27	Exutoire Verse	Echassières	27/10/24 9:30	0,0	(flaconnage laissé à Imerys)	non	Exutoire verse Imerys
				6564147,14			
				695958,51			

**Point 2 : Dans l'étude d'impact des usines pilotes, les inventaires aux espèces (4.7 pièce 2) sur les aires d'étude écologique pour la biodiversité ne sont pas disponibles :**

- Effectué que sur une **surface très réduite dite « aire immédiate biodiversité »** correspondant au PER de Beauvoir.
- menés de manière ciblée que sur les sites concernés par l'étape pilote.  
Et cette étude d'impact ne présente qu'un petit paragraphe récapitulatif pour chaque enjeu **sans cartographie, sans évaluation du nombre de spécimens, date, densité...** **En aucun cas, Etat initial et point zéro du suivi du projet !**

Mais surtout cette étude **ne porte pas sur le nord de la carrière et du coup ne s'intéresse pas au bassin versant du ru Blanc (et donc de la Bouble)** dans lequel sont restituées toutes les effluents du site de Beauvoir.

Ces eaux potentiellement chargées de polluants =>  **compromettre toute la biodiversité de ce bassin versant et sans inventaire des espèces du ru Blanc et de la Bouble.**

**Aucun engagement du suivi attentif de l'évolution tout au long de la phase pilote de ces bassins versants n'a été pris.**

**Merci de votre attention**

## **Réflexions- Propositions PLFDC :**

**Stopper et mettre fin à ce projet qui touche un bien commun– le sous-sol - et de fait, d'autres (biens) Communs : eau, biodiversité, forêt, ...**

**Au minimum une, des expertises et des études réellement indépendantes, de la transparence !**

**Et ? Intégrer à l'étude HMUC une étude/inventaire complet et indépendant sur le rôle hydrologique de la Bosse, suivant les préconisations du SAGE ....**